

L'investissement fiscalement avantageux à son meilleur – Étude de cas



CATÉGORIE
DE SOCIÉTÉ

L'investissement fiscalement avantageux à son meilleur - Étude de cas

Benoît : La situation

Benoît, âgé de 40 ans, vient d'hériter de 100 000 \$. Comme il a déjà cotisé le montant maximal à son REER et son compte d'épargne libre d'impôt, il compte investir cet argent dans un compte non enregistré. Benoît sait que tout revenu en intérêt généré par un compte non enregistré sera imposé à son taux marginal le plus élevé. De plus, toute distribution qu'il reçoit - des dividendes ou des gains en capital - sera imposée dans l'année au cours de laquelle il la déclare ou il la reçoit.



Le défi

Trouver une solution de placement pour Benoît qui lui fournira une croissance et l'aidera à reporter l'impôt sur ses gains en placement aussi longtemps que possible.

Comme Benoît investit à long terme, il souhaite avoir :

- ▶ la capacité de minimiser ou de reporter l'impôt sur les distributions annuelles
- ▶ la souplesse de rééquilibrer ses placements sans déclencher une disposition imposable
- ▶ la capacité de profiter de la croissance composée libre d'impôt, et un grand choix de placements.

Benoît compte utiliser son placement comme source de revenu lorsqu'il prend sa retraite.

La stratégie

Le conseiller de Benoît lui suggère d'investir les 100 000 \$ dans la Catégorie de société CI. Son conseiller explique que la structure de catégorie de société peut minimiser ou éliminer le versement de distributions annuelles imposables. S'il reçoit une distribution annuelle, celle-ci sera seulement sous forme de dividende canadien ou de dividende de gains en capital - les deux étant assujettis à un traitement fiscal préférentiel.

Benoît et son conseiller choisissent un portefeuille équilibré qui comprend :

- ▶ 40 000 \$ dans la Catégorie de société à court terme CI
- ▶ 20 000 \$ dans la Catégorie de société marchés nouveaux CI, et
- ▶ 40 000 \$ dans la Catégorie de société Harbour.

Afin de démontrer les avantages de la Catégorie de société, nous allons comparer le portefeuille de Benoît avec un portefeuille composé de la version en fiducie de fonds communs de placement des mêmes fonds.

Le résultat

Entre juin 1997 et août 2003, le portefeuille de Benoît affiche de bons rendements. Il reçoit 2 676 \$ en distributions imposables provenant de ses fonds d'actions, mais aucune distribution de son fonds de revenu. Son fardeau fiscal global est de 615 \$. Par contre, la version en fiducie du même portefeuille génère plus de 17 200 \$ en distributions - dont presque la moitié est composé de revenu d'intérêts qui est fortement imposé. Le fardeau fiscal du portefeuille de fiducie est de 5 940 \$.

En septembre 2003, Benoît et son conseiller choisissent d'effectuer un rééquilibrage de son portefeuille. Il effectue un transfert :

- ▶ de la Catégorie de société à court terme CI à la Catégorie de société d'obligations de sociétés Signature, afin d'obtenir un rendement potentiel supérieur
- ▶ de la Catégorie de société marchés nouveaux CI à la Catégorie de société mondiale petites sociétés CI, afin d'obtenir une meilleure diversification, et
- ▶ de la Catégorie de société Harbour à la Catégorie de société canadienne sélect Signature.

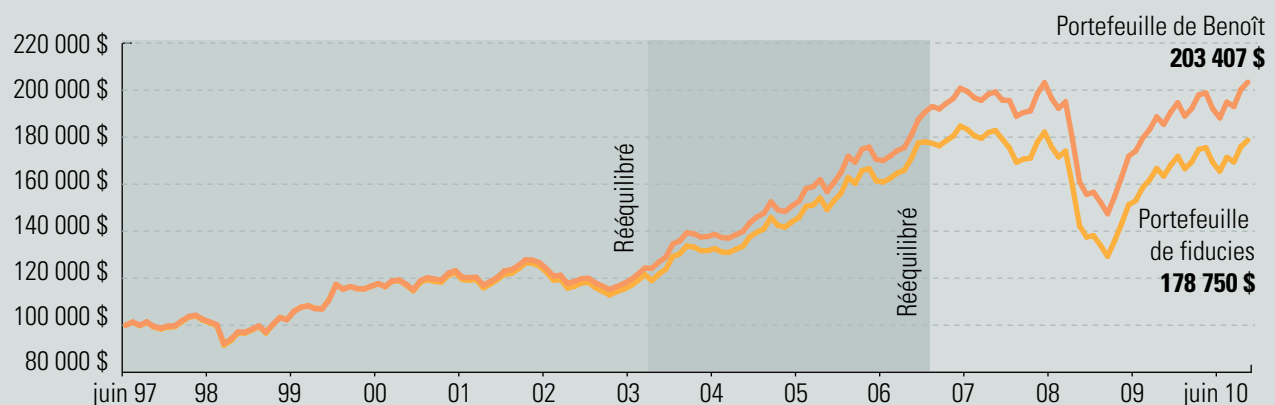
Grâce au parapluie de la Catégorie de société, Benoît peut effectuer ces transferts sans déclencher un évènement imposable.

En janvier 2007, Benoît effectue de nouveau un rééquilibrage de son portefeuille. Il effectue un transfert :

- ▶ de la Catégorie de société mondiale petites sociétés CI vers la Catégorie de société Harbour et continue à détenir la Catégorie de société d'obligations de sociétés Signature et la Catégorie de société canadienne sélect Signature.

Au fil des ans, le portefeuille des fonds de Catégorie de société de Benoît a profité de la puissance de la croissance composée et a surclassé le même portefeuille de fiducies de fonds communs de placement. Une plus grande partie de son argent est restée investie et il a épargné plus de 26 000 \$ en impôts. Lorsqu'il prendra sa retraite, Benoît pourra créer un flux de trésorerie régulier par l'entremise de la Catégorie T de CI, qui est basée sur la Catégorie de société. Les fonds de la Catégorie T effectuent des versements réguliers sous forme de remboursement de capital non imposable, ce qui permet à Benoît de reporter l'impôt encore plus longtemps.

Rendement de la Catégorie de société versus celui des fiducies



Source : Globe Hysales, CI Investment Consulting

Cette étude de cas est basée sur le rendement actuel de la Catégorie de société CI et des fiducies de fonds communs de placement entre 1997 et 2010.

Pour les transferts, on suppose que le montant après impôt est réinvesti dans le nouveau fonds. Le taux d'imposition est basé sur le taux marginal d'imposition le plus élevé pour l'Ontario, soit 46 %.

**Pour des renseignements plus détaillés au sujet
de la Catégorie de société, veuillez visiter
le www.ci.com/corporateclass.**

Tous les tableaux et illustrations contenus dans ce guide sont présentés à titre indicatif seulement. Ils n'ont pas été conçus pour prévoir ou prédire le rendement des placements.

Les fonds communs de placement peuvent comporter des commissions, des commissions de suivi, des frais de gestion et d'autres frais. Veuillez lire le prospectus avant d'investir. Les fonds communs de placement ne sont pas garantis, leur valeur fluctue fréquemment et les rendements passés pourraient ne pas se répéter. ©Placements CI, le logo de placements CI, Fonds communs Synergy, Harbour Advisors, Fonds Harbour et Signature Global Advisors sont des marques déposées de CI Investments Inc. ^{MC}Cambridge, Série Portefeuilles et Fonds Signature sont des marques de commerce de CI Investments Inc.



630, boul. René-Lévesque Ouest, Bureau 1820, Montréal (Québec) H3B 1S6 | www.ci.com

Bureau de Montréal
514-875-0090
1-800-268-1602

Toronto
416-364-1145
1-800-268-9374

Calgary
403-205-4396
1-800-776-9027

Vancouver
604-681-3346
1-800-665-6994

Service à la clientèle
Français : 1-800-668-3528
Anglais : 1-800-563-5181